



**Délibération n° 2023 01 16-02 : Finances –
Approbation de l'opération construction de locaux
associatifs à Vaugneray et demande de
subventions.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 06/01/2023
En exercice :	33	
Présents :	29	Affichage de la convocation : 10/01/2023
Pouvoirs :	3	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 18/01/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER, Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM		
Absents ou excusés :		
Chantal BERTHILLON		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire d'un bâtiment situé au 9 rue de la Déserte à Vaugneray. Actuellement utilisée par des associations, ce bâtiment appelée « la barre du haut » est en très mauvais état et nécessiterait des travaux exorbitants pour répondre aux normes environnementales et d'accessibilité.

La commune a pour projet de construire un nouveau bâtiment pour accueillir des locaux associatifs.

L'emplacement idéal du site présente l'avantage d'être placé au cœur du village et à proximité immédiate d'un terrain concerné par une opération immobilière de 77 logements dont le chantier est en train de débiter.

Le nouveau bâtiment accueillera également une maison de santé.

Ce projet aura vocation à répondre à plusieurs objectifs :

- accueillir des professionnels de santé permettant de maintenir des médecins au centre de la commune
 - disposer de locaux en réserve sous forme de « plateaux » afin d'anticiper les besoins en salles associatives pour la commune
 - renforcer l'offre de stationnement au centre tout en maintenant une qualité de vie agréable
- Un aménagement de cheminements, ilots verts et de places de stationnements à proximité seront nécessaires.

L'opération est estimée à 470 000 € HT.



Délibération n° 2023 01 16-02 : Finances –
Approbation de l'opération construction de locaux
associatifs à Vaugneray et demande de
subventions.

Plan de financement prévisionnel		
Financeurs	Montant HT	Taux intervention
DETR	164 500 €	35,00%
Conseil départemental	150 000 €	31,91%
Sous-total	314 500 €	66,91%
Autofinancement	155 500 €	33,09%
Coût HT	470 000 €	100 %

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le programme de l'opération,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'opération de construction de locaux associatifs et son plan de financement ;
SOLLICITE une subvention auprès des financeurs selon le plan de financement susmentionné.
AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication en mairie le

Le secrétaire
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

